



PLAN MERCREDI

- **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

C'est un "dispositif d'appui de l'État aux communes" pour proposer aux enfants un éventail d'activités périscolaires. Ce label « Plan Mercredi » permet aux collectivités territoriales d'être accompagnées par les services déconcentrés de l'Etat et de s'appuyer aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire pour assurer la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. Ainsi, ce dispositif devrait permettre aux clubs FFSG de mettre en avant leurs savoir-faire auprès des jeunes mais également auprès de la commune et des écoles.

- **POUR QUI ?**

Pour tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

- **POURQUOI ?**

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature,
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- Favoriser l'accès à la culture et au sport,
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

- **QUAND ?**

Le dispositif commencera dès la rentrée 2018 (tous les mercredis hors vacances scolaires). Ainsi, le Plan mercredi permet aux clubs FFSG intéressés de renforcer les liens avec les collectivités territoriales, de faire découvrir ou renforcer la pratique des sports de glace chez les jeunes du premier degré et d'assurer les temps de glace de nos jeunes licenciés en devenir.

- **COMMENT ?**

Les clubs doivent se rapprocher de leurs communes, afin de proposer le projet éducatif d'animation des sports de glace pour le mercredi.

Toutes les informations sur le Plan mercredi se trouvent sur ce lien : www.education.gouv.fr/Plan/Mercredi

Référents : Référents régionaux